



L'OPÉRATION POMPY®



Un enfant, victime directe ou non d'un accident, est souvent très fragilisé par la situation (douleurs, parents blessés ou absents, sirènes, uniformes). Pour le soigner, les pompiers doivent avant tout le rassurer.

Afin de les aider dans cette mission, rien de mieux qu'une peluche douce et affectueuse telle que **POMPY®**. Présente dans le véhicule de secours et offerte à l'enfant, elle le réconfortera tout au long de sa prise en charge.

Ourson en peluche de qualité, **POMPY®** a fait l'objet d'un processus de certification et de contrôle rigoureux et complet par un laboratoire agréé.

Conforme à la norme CE EN -NF71 parties 1 à 3, **POMPY®** est homologué pour tous les âges.

Notre objectif : équiper l'ensemble des véhicules de secours du territoire en peluches POMPY® pour aider à la prise en charge de tous les enfants victimes d'accidents et assurer la continuité dans le temps de l'opération

ENTREPRISE, DEVENEZ MÉCÈNE

Vous souhaitez vous engager à nos côtés.

Faites un don au fonds de dotation des Sapeurs-Pompiers de France, qui se chargera ensuite d'acheter en votre nom les peluches **POMPY®** et de les distribuer aux pompiers via le réseau associatif de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

3 raisons pour nous accompagner ...

1. Vous apportez une aide précieuse aux enfants, victimes directes ou indirectes d'un accident

Les enfants sont vite fragilisés par la situation dans laquelle ils se trouvent plongés. En l'absence des parents, ils ont besoin d'un réconfort immédiat qu'une peluche telle que **POMPY®** peut leur apporter.

2. Vous soutenez les pompiers dans leurs actions auprès des citoyens

Les pompiers sont très souvent les premiers à intervenir et face à des enfants fragilisés, il peut leur être difficile de les prendre en charge. **POMPY®** facilite leur intervention en rassurant l'enfant et en l'aidant, le cas échéant, à montrer où il a mal.

3. Vous pouvez adapter votre participation en fonction de vos moyens et de vos envies

Nous sommes à votre disposition pour étudier avec vous votre projet de mécénat en fonction de vos envies, de votre positionnement géographique ou de vos moyens.

FORMULAIRE DE DON

Votre don permettra la distribution de POMPY® via le réseau associatif de la Fédération

NOTRE DON ¹

Nous souhaitons faire un don au Fonds de dotation des Sapeurs-Pompiers de France et ainsi permettre l'achat de peluches POMPY® qui seront offertes aux enfants victimes ou témoins d'accident.

1. Nous faisons un chèque à l'ordre de « *Fonds de dotation Sapeurs-Pompiers de France* »

500 €

1 000 €

Autre : €

nous souhaitons que les peluches achetées grâce à notre don soient distribuées aux pompiers de notre département

2. Nous envoyons notre chèque accompagné du formulaire de don à :
BOSPF - Dons POMPY – 7, rue Roland Martin – 94500 CHAMPIGNY

NOS COORDONNÉES

NOM DE L'ENTREPRISE :

Adresse :

CONTACT ² :

Nom prénom :

Téléphone :

Email :

Pour toute question concernant votre don, n'hésitez pas à contacter Marie Spratley :

Par mail : Marie@Pompy.fr, téléphone : 06 59 47 24 33 ou courrier :
BOSPF, Dons POMPY, 7 rue Roland Martin, 94500 CHAMPIGNY

¹ L'entreprise donatrice bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés si elle y est assujettie. La réduction fiscale est fixée à 60% des dons effectués, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. Si le montant des dons effectués dépasse ce seuil, l'entreprise peut reporter et étaler l'excédent sur ses cinq exercices suivants.

Pour tout don, le fonds de dotation des sapeurs-pompiers de France émettra un reçu fiscal au bénéfice de l'entreprise donatrice.

² Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant, en adressant la demande à : BOSPF – Boutique Officielle des Sapeurs-Pompiers de France - 7 rue Roland Martin, 94500 CHAMPIGNY